



Association
des Bibliothécaires
de France

Présentation de la formation

L'objectif de la formation ABF est de permettre aux personnes qui la suivent d'acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire et de s'inscrire efficacement dans les missions des bibliothèques telles qu'elles se définissent aujourd'hui.

Elle s'adresse aux personnes travaillant en bibliothèque (à titre salarié ou bénévole), sans critère de formation ou de diplôme.

Très complète, elle permet aux lauréats de se présenter aux concours de la fonction publique mais ne donne pas droit à l'attribution automatique d'un poste.

La formation est réalisée en collaboration étroite entre les groupes régionaux ABF, les collectivités territoriales ou les Centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT), les associations et agences de coopération, les universités et les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Le contenu pédagogique ainsi que les conditions d'accès sont les mêmes dans tous les sites de formation ABF.

Afin de connaître les informations relatives à votre site de formation, merci de vous reporter à votre région :
Menu principal -> EN RÉGION -> Formation

Les inscriptions pour la session 2024/25 sont désormais ouvertes. Merci de consulter les informations sur les [sites de formation en région pour en savoir plus sur les dates et modalités d'inscriptions.](#)

L'Association des Bibliothécaires de France est agréée comme organisme formateur par la délégation de la formation professionnelle continue sous l'agrément N° 11 750 251 175.

La formation ABF est une formation professionnelle, sanctionnée par le titre d'Auxiliaire de bibliothèque. La référence de la [fiche France Compétences](#) est RNCP35739.

Pour la session 2023/24, l'homologation par la commission nationale pour la certification professionnelle (arrêté du 8 juillet 2021) est en cours de renouvellement.

Les candidats à la formation ne pourront donc pas mobiliser leur CPF.

La formation est certifiée [Qualiopi](#) sous le N° ATA 603 2022.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL QUALITÉ



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action

suivante :

Action de formation

Sur la dernière promotion 2022/23, 220 stagiaires ont été formés sur l'ensemble des 13 sites de formation du territoire français (dont en Outre-mer) avec un taux de réussite à l'examen de 99 %. Sur les trois dernières années, le taux de réussite à l'examen a été de 98 %. Selon le questionnaire de fin d'année rempli par les personnes formées, 80% étaient satisfaites ou très satisfaites de la formation reçue. Le taux d'insertion global à 6 mois après l'obtention du titre, de 82,5 % et le taux d'insertion moyen dans le métier visé à 6 mois, de 65 % (derniers chiffres actualisés promotion 2022-2023).

1. OBJECTIFS & OUTILS PÉDAGOGIQUES
2. MODALITÉS, CONDITIONS D'INSCRIPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION
3. EXAMEN
4. DÉLIVRANCE DE LA FORMATION

-

1. OBJECTIFS & OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation ABF valide les compétences nécessaires à tout agent de bibliothèque, immédiatement utilisables, ainsi qu'une connaissance globale des enjeux actuels de la lecture publique qui lui permettra d'évoluer :

- accueillir les publics en bibliothèque ;
- participer au circuit du document de la veille à la médiation ;
- faire fonctionner une bibliothèque selon les normes et tendances en vigueur.

Cette formation peut faciliter l'accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constituer la première étape d'un cursus professionnel.

Trois manuels en version numérique de la collection « Médiathèmes » sont fournis :

- *Mémento du bibliothécaire*, 4^e édition revue et augmentée ;
- *Informer et rechercher : le bibliothécaire au service du lecteur* ;
- *Bibliothèques troisième lieu*, 2^e édition revue et augmentée.

2. MODALITÉS, CONDITIONS D'INSCRIPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Calendrier de la formation

La formation ABF se déroule en présentiel sur une année scolaire de septembre à juin. Elle se compose de 200 heures de cours et d'un stage pratique obligatoire de 35 heures.

10 heures hebdomadaires obligatoires de mise en pratique au sein d'une structure d'accueil complètent les enseignements.

Dans la plupart des sites, les cours ont lieu tous les lundis, hors vacances scolaires. Ils sont dispensés en présentiel, sauf exception - quand les conditions exigent le distanciel. La formation propose des cours théoriques, des travaux pratiques et des visites de bibliothèques.

Des travaux personnels - un rapport de stage et une liste bibliographique - font partie des épreuves comptant pour l'obtention du titre. Entre également dans la note finale l'évaluation par le tuteur du stagiaire, professionnel travaillant dans la même structure et s'engageant à l'accompagner tout au long de l'année de formation.

L'examen lui-même a lieu à la fin du mois de mai pour les épreuves écrites et à la fin du mois de juin ou début juillet pour les épreuves orales.

Les inscriptions ont lieu auprès des sites de formation entre avril et juin. Chaque demande d'inscription fait l'objet d'une étude de dossier et d'un entretien.

Gestion administrative de la formation

Les cours sont dispensés pour la plupart dans des bibliothèques municipales et accessibles aux publics en situation de handicap.

Les dates d'inscription et de formation ainsi que les lieux varient d'un site de formation à l'autre.

Les dossiers d'inscription, convocations, envoi du programme et documents administratifs... sont gérés par chaque site de formation, sous la responsabilité du groupe régional ABF.

C'est pourquoi il est nécessaire de s'adresser au centre de formation dont vous dépendez.

Chaque centre de formation, selon ses moyens de fonctionnement, a la liberté de déterminer un nombre de places limité.

Tarifs

- 1500 € si l'inscription est prise en charge par une collectivité ou un organisme de financement (Pôle emploi, OPCO, entreprise...).
- 1000€ si vous financez votre formation à titre individuel.

Conditions d'inscription

Les candidats devront obligatoirement effectuer un minimum de 10 heures par semaine en bibliothèque pendant toute la durée de la formation, afin de mettre régulièrement en pratique les enseignements reçus pendant les cours.

Certains cours pouvant avoir lieu en distanciel, il est impératif d'être équipé d'un ordinateur disposant d'une carte son, d'un micro-casque, d'une webcam et d'une connexion internet.

Niveau requis

Aucun diplôme n'est exigé.

Une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale, de bonnes compétences rédactionnelles et une curiosité d'esprit sont nécessaires pour prétendre à cette formation.

Publics visés

La formation s'adresse :

- aux personnels de catégorie C des bibliothèques territoriales et de l'État (adjoints du patrimoine, magasiniers) travaillant à titre salarié ou bénévole ou sur tout type de contrat (contrats aidés...);
- aux personnels des bibliothèques de comités d'entreprise, d'hôpitaux, de centres pénitentiaires;
- aux personnels des centres de documentation de l'Éducation nationale;
- aux personnes en reconversion professionnelle;

- aux personnes en recherche d'emploi.

Rappel : quelle que soit leur situation, les stagiaires doivent impérativement être en poste en bibliothèque un minimum de 10 heures hebdomadaires.

Accessibilité

L'ABF est en relation avec les organismes d'accompagnement à l'emploi de personnes en situation de handicap dont l'Agefiph, l'Adapt, cap Emploi, l'ASEI, la fondation Valentin Haüy...

Les cours ont lieu dans des locaux accessibles aux publics en situation de handicap.

Afin que nos formations soient plus accessibles, nous invitons les personnes qui ont besoin d'aménagements spécifiques à nous le signaler, en contactant par mail notre

[Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap](#)

3. EXAMEN

La formation ABF se compose de trois blocs de compétences. La validation de la formation se fait par l'acquisition de l'intégralité des blocs de compétences sanctionnée par un examen portant sur l'ensemble de ces blocs.

Aucun bloc de compétences de la formation ABF ne peut être validé indépendamment des autres blocs.

L'examen se compose d'un :

- écrit composé de 3 épreuves de contrôle continu (liste bibliographique, rapport de stage et évaluation du tuteur des 10 heures hebdomadaires effectuées), de 2 épreuves en temps limité (cas pratique de bibliothéconomie et traitement bibliographique) ;
 - oral composé de 2 épreuves : environnement professionnel et présentation de documents et connaissance de l'édition.
-

4. DÉLIVRANCE DE LA FORMATION

À l'issue de l'examen, une attestation de réussite est délivrée aux lauréats.

Ceux-ci s'engagent à répondre à deux questionnaires sur le déroulement de la formation et sur leur situation professionnelle. Les données recueillies sont uniquement consultées par l'équipe pédagogique et le siège de l'ABF à des fins d'information.

Les données collectées sont anonymisées et transmises aux organismes certificateurs (certifications RNCP et QUALIOP).

Équivalences : la formation ne donne lieu à aucune équivalence.

Passerelles : Il n'existe pas de passerelles entre la formation d'auxiliaire de bibliothèque et d'autres formations.

Suite de parcours professionnel : La formation d'auxiliaire de bibliothèque ne fait pas partie d'un parcours professionnel formalisé. Les lauréats ne sont donc pas tenus de poursuivre un parcours professionnel balisé.

Débouchés : La formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF facilite la préparation aux concours de catégorie C et B de la fonction publique. Très complète, elle permet aux lauréats de prendre en charge d'importantes responsabilités au sein des bibliothèques, comme encadrer un ou plusieurs agents, gérer un budget et mener à bien des missions transversales.